

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2022

Présents : I. VERDUN, F.MASSARD, N.PEYRELON, R.SOUVIGNET, M.COURTUAT, R.FORESTIER, B.BERGERON, D.BEAUMESNIL, A.LEROY- ARNAUD, A.FERRET, D. GRANDMONTAGNE

Excusés : S. SAGUETON, H. BONCOMPAIN, M.T. MARTIN (voix donnée à Isabelle VERDUN).

1-Secrétaire de Séance : Robert SOUVIGNET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2-Adoption du procès-Verbal du 30 Septembre 2022 : Adopté à l'unanimité.

3-Demande de subvention DETR (extension de la cantine 2° phase) :

Il est proposé de présenter une demande de subvention au titre de la DETR 2023 dans le cadre des travaux d'extension de la cantine scolaire (une subvention au titre de la DETR 2022 sur les travaux de l'école a déjà été attribuée env.98 000€). Le devis proposé est de 378 519,61€ HT (honoraires inclus), la demande de subvention DETR est de 130 000€. Le projet est adopté à l'unanimité.

4-Demande de subvention Région Rhône Alpes Auvergne : Aménagement de l'Ecole publique et extension de la cantine scolaire.

Il est proposé de présenter une demande de subvention auprès de la Région pour la rénovation énergétique de l'école et l'extension de la cantine (1 seul dossier doit être déposé). Le plan de financement présenté est le suivant :

*Devis estimatif.....	708 309,00€HT (bâtiment école + cantine)
*Subvention DETR 2022 et 2023.....	228 488,00€ (bâtiment école + cantine)
*Subvention Région Auvergne Rhône Alpes.....	284 000,00€
*Fonds propres.....	195 821,00€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention et le plan de financement.

5-Décision Modificative n° 2 au BP 2022 :

Afin de pouvoir mandater les dernières dépenses 2022, il y a lieu de procéder à un transfert entre les articles 60612, 6226 à l'article 6413 d'un montant de 4 000,00 €. Avis favorable à l'unanimité des présents.

6-Dispositions budgétaires applicables avant le BP 2023:

Dans l'attente du vote du budget primitif 2023, le conseil municipal autorise Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédents, soit 101 003,47 €.

La répartition se fera sur les chapitres 20, 204, 21, 23 et sur deux opérations N° 57 et N° 58.

Avis favorable à l'unanimité des présents.

7-Tarifs municipaux 2023 :

Les tarifs 2023 restent inchangés, à l'exception des repas de cantine scolaire, qui compte tenu de l'inflation sont portés à **3,20€** le repas pour les enfants de **Saint Hostien**, **3,50€** le repas pour les enfants de **Queyrières**. Il est rajouté le tarif pour les inscriptions hors délai : 6,00 € pour les élèves et 10,00 € pour les adultes. Adopté à l'unanimité des présents.

8- Création d'un compte DFT (dépôt de fonds au trésor) :

Afin de pouvoir encaisser le montant des repas de la cantine perçus par la Régie « Plateforme de vente en ligne » pour le compte de la Commune de Saint-Hostien ; il est nécessaire, conformément à la convention signée entre la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay et la Commune de Saint Hostien, de créer un compte DFT (dépôt de fonds au trésor public). Avis favorable à l'unanimité des présents.

9- Tarif pour vente de monuments funéraires d'occasion :

A la suite de reprise de concessions en l'état d'abandon (procédure du 29 octobre 2018 au 29 juillet 2022), il convient de mettre en vente les monuments funéraires présents sur les espaces concédés désormais vierges de tout corps au tarif de 1 000,00 € l'un. Avis favorable à l'unanimité des présents.

10-Aménagement du logement du 1° étage (ex OPAC) :

Le bail emphytéotique entre la Commune de Saint Hostien et l'OPAC de la Haute-Loire pour le logement, sis, 2097 Route du Puy a été résilié le 19 Septembre 2022. Afin de proposer cet appartement à la location, il convient de le remettre en état selon les devis proposés pour les travaux de plâtrerie/peinture, Sol et menuiserie et plomberie. Avis favorable à l'unanimité des présents.

11-Régulation du chauffage école publique :

Dans l'attente des travaux de rénovation du chauffage de l'école publique et compte tenu du coût croissant des énergies, il est proposé après étude d'un chauffagiste, de doter les radiateurs de la salle communale et ceux de l'école de thermostats pilotables de manière individuelle afin de pouvoir gérer le chauffage selon le temps et les périodes d'inactivité. Avis favorable à l'unanimité des présents.

Mr Robert SOUVIGNET,
Secrétaire de Séance



Mme Isabelle VERDUN,
Maire

